

## RELEVÉ DES DÉCISIONS RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/01/2018

Le neuf janvier deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le vingt-neuf décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques LAFFONT, Maire.

**Etaient présents :** MM. LAFFONT, BRUYAS, CHAVAREN, FORISSIER, GALOIS, LUROL, MULLER, NICOLAS, PHILIPPON, PICARD, REOCREUX, ROUSSET, STURM, THOMAS.

**Etaient absents excusés :** M. ENJOLRAS, LIMOUZIN, MOULEYRE, MICHEL (a donné procuration à Mme CHAVAREN)

**Était absente :** Mme SABOT

**Secrétaire de séance :** Mr PHILIPPON

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente la proposition de mission de maîtrise établie par le bureau d'études Réalités pour la réalisation du programme voirie 2018-2019.

Il précise que la proposition d'honoraires est basée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 370 000 € HT, réalisés sur deux périodes, à savoir :

2018 : parc d'activités la Chapellerie, carrefour chemin profond : 90 000 € HT

2019 : RD 10 abords du stade, partie basse rue du gros chêne : 280 000 € HT

Le taux de rémunération de la mission est proposé à 4 % ce qui donne un forfait provisoire de rémunération de 14 800 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve cette proposition de mission de maîtrise d'œuvre
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire

### Même séance

Monsieur le Maire rappelle que le Département gère la répartition de la dotation provenant du produit des amendes de police qui revient aux communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants. Ainsi il arrête la liste des bénéficiaires et fixe le montant des attributions en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser.

Les sommes allouées doivent servir à financer des opérations visant à améliorer la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'installation de feux tricolores au carrefour de la RD 1089 et de la RD 10. Cette intersection, située en plein centre du village est très fréquentée, il serait judicieux de la sécuriser.

Il présente le devis établi par le Centre de signalisation lumineuse de St Etienne qui s'élève à la somme de 26 567,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (13 POUR et 2 ABSTENTIONS) approuve la proposition du Maire et demande à bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour mener à bien cette opération.

### Même séance

Monsieur le Maire rappelle que la commission culture va organiser les 3 et 4 février 2018, à la salle des fêtes, des représentations théâtrales.

Il indique qu'il convient d'une part, de fixer le prix des entrées et des consommations à la buvette et d'autre part, il propose de créer une régie de recettes temporaire pour ce spectacle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Décide de créer une régie de recettes temporaire pour les spectacles des 3 et 4 février 2018 pour l'encaissement des entrées et des consommations
- ✓ Fixe les tarifs comme suit :
  - Adulte : 12 €
  - De 12 à 18 ans : 8 €

- Moins de 12 ans : gratuit
- Consommations à la buvette : 1 € le verre
- ✓ Autorise Mr le Maire à nommer un régisseur titulaire et un suppléant, après avis du receveur municipal.

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que la commune peut bénéficier de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), notamment pour des travaux d'aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes et plus précisément pour l'extension, la construction et la reconstruction de bâtiments communaux.

Il rappelle que le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire quotidiennement est en augmentation depuis plusieurs années. Dans un premier temps, deux services ont été mis en place pour permettre un meilleur accueil des enfants et des conditions de service acceptables.

Au jour d'aujourd'hui, cette mesure n'est plus suffisante et la solution qui paraît la meilleure serait l'extension de la salle de restaurant, de l'entrée et des sanitaires. Il conviendrait également, pour des raisons d'hygiène de reprendre le sol de la cuisine.

Une étude de faisabilité a été réalisée.

L'avant-projet définitif fait apparaître un montant HT de travaux de 188 400 € auquel il convient d'ajouter les honoraires du cabinet d'architectes soit 16 465,68 € HT, ce qui fait un total de 204 865,68 € HT.

Il propose de déposer une demande de subvention DETR au titre de la programmation 2018 à la rubrique « aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes : extension, construction et reconstruction des bâtiments communaux » pour permettre l'extension du restaurant scolaire communal.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Adopte cette proposition
- ✓ Demande à bénéficier pour ces travaux de la subvention maximum prévue au titre de la DETR 2018 à la rubrique « aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes : extension, construction et reconstruction des bâtiments communaux »
- ✓ Arrête les modalités de financement comme indiqué sur la fiche financière annexée au dossier
- ✓ S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Maire,  
J. LAFFONT